

## **Motion « Tous éducatibles sans restriction ni concurrence »**

*Proposée par le conseil d'administration de la FCPE-Paris*

La Fcpe-Paris réaffirme que tout enfant, tout jeune est éducatible. L'ambition de l'école est l'éducation de chaque enfant, y compris ceux qui sont « autrement que prévus ». L'enfant placé au centre du système scolaire doit recevoir et acquérir les savoirs, les repères et les moyens permettant de vivre en société : s'exprimer, analyser, comprendre, construire avec d'autres sur la base des savoirs acquis.

La Fcpe-Paris demande que le suivi personnalisé des élèves et de leurs connaissances remplace l'évaluation actuelle et permette la mise en place des dispositifs nécessaires pour aider tous les élèves à s'épanouir dans leur parcours scolaire.

La Fcpe-Paris demande que l'innovation pédagogique en matière de prise en charge de la difficulté scolaire soit valorisée et promue afin que cesse l'externalisation de son traitement. La Fcpe-Paris demande le renforcement des RASED.

La Fcpe-Paris demande que l'évaluation des programmes et des modes d'organisation soit conduite de telle façon que les écoles et les établissements du second degré ne soient pas mis en concurrence sur la base des résultats de cette évaluation.

La Fcpe-Paris demande qu'un bilan de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures disciplinaires (conseil de discipline, exclusion temporaire, commission d'éducation,...) soit effectué et nourrisse la réflexion d'un groupe de travail du CDEN.

L'informatisation des procédures, à tous les niveaux, de l'inscription à l'école élémentaire à l'admission dans l'enseignement supérieur, doit se faire au service des élèves et des parents. La Fcpe-Paris demande que les fédérations de parents soient associées dès la conception de tout logiciel contenant des données personnelles.

**Motion adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par le congrès**